

## Atelier de consultation collective et territoriale

*Afin de faciliter l'analyse de vos contributions, nous vous invitons à suivre le modèle ci-dessous.*

**Votre organisation / juridiction :** DAP / DISP Paris / SPIP 92

**Date de l'atelier :** 22 novembre 2021

**Nombre de participants à l'atelier :** 3

**Informations sur les participants<sup>1</sup>** (exemples : fonction, ancienneté professionnelle, tranche d'âge, genre...) : 1 conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation en milieu ouvert titulaire depuis 2 mois et 2 élèves CPIP en stage / 3 femmes.

### Restitution des échanges :

*Les échanges doivent être restitués sous forme de tableau. Un tableau doit correspondre à une thématique. Si plusieurs thématiques ont été abordées au cours de l'atelier, nous vous invitons à dupliquer le tableau.*

*Chaque ligne du tableau doit correspondre à une problématique. En face de chaque problématiques doivent être associées les idées/propositions correspondantes. Si plusieurs problématiques ont été identifiées, merci de rajouter une nouvelle ligne. Il n'est pas obligatoire d'associer une idée/proposition à chaque problématique.*

Thématique :	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
<b>Collaboration et communication SPIP / personnels de surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en place d'instances d'échange SPIP / surveillants</li><li>- Formation commune des élèves CPIP / surveillants sur certains sujets</li><li>- Prévoir des stages en SPIP pour les élèves surveillants</li><li>- Revaloriser le métier de surveillant pour qu'ils se sentent davantage impliqués dans la probation</li><li>- Impliquer les surveillants dans les actions collectives</li></ul>
<b>Divergence des pratiques et des procédures entre les SPIP</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Elaboration de fiches thématiques nationales sur la prise en charge des PPSMJ et les procédures (ex : comment mettre en place un TIG / comment gérer un incident horaire)</li></ul>

<sup>1</sup> Veuillez à ne renseigner aucune donnée à caractère personnel : les informations renseignées ne doivent pas permettre d'identifier les participants

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleur accompagnement lors de l'arrivée des nouveaux CPIP dans les services</li> </ul>
<p><b>Communication et échanges avec les JAP</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recruter davantage de magistrats pour permettre une prise en charge plus individualisée par la justice</li> <li>- Prévoir des temps d'échanges individualisés sur les suivis pour améliorer la communication JAP/SPIP et permettre aux CPIP de prendre plus de hauteur sur les dossiers</li> <li>- Convier les magistrats aux CPI</li> <li>- Participation des CPIP aux débats contradictoires en MO (permis par l'augmentation du nombre de CPIP)</li> </ul>
<p><b>Moyens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Humains</li> <li>- Matériels : locaux, bureaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recruter plus de CPIP afin de réduire le nombre de mesures par CPIP et de leur permettre de s'impliquer sur tous les dossiers comme ils le souhaitent</li> <li>- Déléguer les tâches de contrôle à d'autres professionnels pour gagner du temps et se concentrer sur la probation (ex : déléguer la gestion des incidents horaires aux agents PSE)</li> <li>- Intégrer les locaux du SPIP dans les projets immobiliers de construction des établissements pénitentiaires de manière adaptée et proportionnée</li> </ul>
<p><b>Lisibilité et accessibilité de la justice</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Multiplication des réformes des peines qui complique leur compréhension par les justiciables et par les professionnels de la justice.</li> <li>- Manque de magistrats</li> <li>- Lenteur de la justice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiches réflexes nationales opérationnelles pour permettre aux CPIP de mieux présenter les peines / mesures</li> <li>- Recrutement de magistrats</li> </ul>